

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Soutenez l'insertion professionnelle des jeunes toulousains !



Donnez du sens à votre taxe d'apprentissage :

Chaque année, la Mission Locale reçoit plus de **10 000 jeunes de 16 à 25 ans**, sortis du système scolaire et universitaire.

Avec ses **139 salariés** et ses **9 sites d'accueil**, répartis sur le territoire toulousain, la Mission Locale accompagne chaque jeune qui rencontre des difficultés en matière d'**accès à la formation et à l'emploi**.

L'approche globale de nos conseillers permet de répondre à leurs attentes en matière d'**autonomie sociale** (santé, logement, citoyenneté, ...) et d'**accès à l'emploi**.

Pour notre jeunesse, votre soutien est essentiel !

Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

La Mission Locale Toulouse est habilitée à percevoir votre taxe d'apprentissage.

Nous soutenir, c'est :

- permettre à de nombreux jeunes de bénéficier d'actions et de projets pour **construire leur avenir**,
- **être partie prenante** de l'avenir de notre jeunesse.

Pour plus d'information,

✉ emploi@mltoulouse.org

☎ 05 61 41 78 30

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Un outil unique, centralisé et partagé :

SOLTéA, une plateforme de la Caisse des dépôts et consignations pour verser votre taxe d'apprentissage :



Deuxième campagne
de versement :

**du 14 juillet
au 24 octobre 2025**

1

Connectez-vous à la plateforme SOLTéA (identifiants net-entreprises) pour affecter la totalité ou une partie du solde de la taxe d'apprentissage

3

Suivez votre versement effectué par la plateforme SOLTéA via Net-Entreprises.fr

2

Désignez la Mission Locale Toulouse comme bénéficiaire grâce au **moteur de recherche** :

- sous le nom de « MISSION LOCALE TOULOUSE »
- ou avec notre n° de SIRET 32871136100159